

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR VESLE**

Réunion du 11 juillet 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Par suite d'une convocation en date du 04 juillet 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie à 19h00 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André, Maire.

Présents: Mrs TETENOIRE – MICHEL - CHARRIÈRE – DOERR – ECOUTIN – FOUCHER – LABBÉ – LAMORT – MACKPAYEN et Mmes BERARDI – LOISEAU - TROUSSET

Absents excusés: Mr BERNARD et Mme GOULARD

Monsieur Laurent CHARRIERE a été nommé secrétaire de séance.

A L'ordre du jour

01 / 07 Délibération n° 3253

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie sont prévus en 2018 rue de l'Eglise, rue du Pressoir à la jonction avec la rue de l'Eglise, rue Saint-Vincent entre la rue de l'Eglise et la rue des Loisirs et au début de la rue Saint-Eloi.

Il expose également au Conseil Municipal la nécessité de préciser la nature des travaux qui doivent être effectués, à savoir :

- Rue de l'Eglise : l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public par le SIEM, ainsi que la réfection de la voirie,
- Rue du Pressoir à la jonction avec la rue de l'Eglise : la réfection de la voirie et l'éclairage public par le SIEM,
- rue Saint-Vincent entre la rue de l'Eglise et la rue des Loisirs : la réfection de la voirie (chaussée et trottoirs), l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public par le SIEM, ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- Au début de la rue Saint-Eloi, la réfection de la voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De programmer les travaux indiqués ci-dessus pour l'année 2018
- De faire appel au SIEM pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public

02 / 07 Délibération n° 3254

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en accessibilité de la mairie doit être réalisée en 2017.

Pour ces travaux, la commune a d'ores-et-déjà obtenu une subvention de 6000 € au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire propose de faire également une demande au Conseil départementale, les deux subventions étant cumulables.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

03 / 07 Délibération n° 3255

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE ARTEMIA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de l'Espace Artemia, pour les personnes extérieures à la commune, comme suit :

- Location Grande salle et cuisine au week-end : 850 € + électricité
- Location Grande salle, petite salle et cuisine au week-end: 950 € + électricité

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Vu pour être affiché le jeudi 13 juillet 2017, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire


André PENOIRE